

Image not found or type unknown



Conflit pour mise à pied abusive de 5 jours

Par **biaso**, le **03/06/2008** à **11:04**

Mon employeur applique une mise a pied de 5 jours, suite aux évènements suivants :
Le vendredi 23 mai je previens mon employeur de mon planning de cours de conduite en lui proposant de récupérer mes heures.
Le premier cours venant apres ce mail, a lieu le lundi 26 mai.
Suite a un cambriolage durant le week end, il m'interdit de me rendre a mon cours, ce 30 min avant mon depart. Ne pouvant annuler mon cours a la dernière minute sous peine de perdre l'argent investi, j'y suis tout de meme aller.
En contrat de professionalisation, je ne beneficie pas des paniers repas au meme titre que les autres salariés.
Et il mette en avant le règlement intérieur pour appliqué cette sanction alors qu'il ne le respecte pas...
Que puis-je entreprendre ?